



Paris, le 4 décembre 2020

N/Réf. : YS-M.1220-02

ANNICK
BILLON

SÉNATRICE
DE
LA VENDÉE

PRÉSIDENTE
DE LA
DÉLÉGATION
AUX DROITS
DES FEMMES

MEMBRE DE LA
COMMISSION
DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA
COMMUNICATION

MEMBRE DE LA
DÉLÉGATION AUX
ENTREPRISES

Monsieur le Président de la République,

Alors que les élèves ont repris les chemins des écoles, des collèges et des lycées, les universités n'ouvriront leurs portes qu'au mois de février « si les conditions le permettent ».

Cette décision paraît incompréhensible quand une grande partie des entreprises accueillent de nouveau leurs salariés, que les commerces et les lieux de cultes sont ouverts, que les salles de spectacles ou les cinémas recevront du public à partir du 15 décembre.

Vous évoquiez récemment, avec gravité, la difficulté d'avoir vingt ans en 2020. Nous ressentons un besoin de cohésion dans une société de plus en plus fracturée et, sans verser dans une opposition stérile entre générations, il est indispensable de dépasser les formules incantatoires et offrir à nos jeunes une visibilité sur leur avenir.

L'isolement d'un pan entier de la jeunesse causera des ravages dont nous ne mesurons pas encore les effets. Outre l'inquiétante précarisation financière des étudiants les plus fragiles, qui ne peuvent plus compter sur les revenus générés par leur petit boulot, les répercussions psychologiques risquent d'être terribles.

La réouverture des universités est un prérequis pour faire obstacle à l'échec scolaire qui se profile pour de nombreux étudiants en perte de repères, de visibilité et de motivation. Nombreux sont ceux ayant dû renoncer à leur stage ou apprentissage ainsi qu'à toute forme de sociabilité. D'autres se sont souvent endettés pour financer des études coûteuses pour bénéficier finalement d'une formation à distance.

.../...

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris



.../...

Les étudiants ont besoin de retrouver les chemins des campus et de bénéficier d'un suivi pédagogique effectif, que ne permettent pas les cours en ligne. S'ils ont constitué un palliatif satisfaisant lors du premier confinement, ils ne sauraient être la panacée et devenir une alternative pérenne aux enseignements dispensés dans des salles de classe.

Les enseignants sont mobilisés pour assurer leurs cours à distance dans des conditions optimales, mais de leur propre aveu cela est loin d'être suffisant.

Sans banaliser la gravité de la crise sanitaire que nous vivons et le risque de propagation du virus, je vous demande de faire confiance aux universités pour jauger au mieux l'accueil des élèves, comme cela se fait déjà au sein des établissements du primaire et du secondaire. Les universités disposent de l'autonomie et du bon sens nécessaire pour mettre en place des restrictions sanitaires adaptées à leur réalité.

C'est pourquoi je vous demande de faire preuve de compréhension et de responsabilité en avançant la réouverture des universités au début du mois de janvier. Il en va de la réussite et de la santé de plus de deux millions d'étudiants.

Confiante en votre jugement,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de ma haute considération.

Annick Billon

Jean-Michel Arnaud, sénateur des Hautes-Alpes ;
Bruno Belin, sénateur de la Vienne ;
François Bonhomme, sénateur de Tarn-et-Garonne ;
François Bonneau, sénateur de la Charente ;
Alexandra Borchio Fontimp, sénatrice des Alpes-Maritimes ;
Hussein Bourgi, sénateur de l'Hérault ;
Jean-Marc Boyer, sénateur du Puy-de-Dôme ;
Valérie Boyer, sénatrice des Bouches-du-Rhône ;



Max Brisson, sénateur des Pyrénées-Atlantiques ;
 Laurent Burgoa, sénateur du Gard ;
 Michel Canevet, sénateur du Finistère ;
 Vincent Capo-Canellas, sénateur de la Seine-Saint-Denis ;
 Alain Chatillon, sénateur de Haute-Garonne ;
 Marta de Cidrac, sénatrice des Yvelines ;
 Olivier Cigolotti, sénateur de la Haute-Loire ;
 Laure Darcos, sénatrice de l'Essonne ;
 Robert del Picchia, sénateur représentant les Français établis hors de France ;
 Vincent Delahaye, sénateur de l'Essonne ;
 Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde ;
 Stéphane Demilly, sénateur de la Somme ;
 Yves Détraigne, sénateur de la Marne ;
 Nassima Dindar, sénatrice de la Réunion ;
 Élisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne ;
 Alain Duffourg, sénateur du Gers ;
 Catherine Dumas, sénatrice de Paris ;
 Laurent Duplomb, sénateur de la Haute-Loire ;
 Françoise Férat, sénatrice de la Marne ;
 Bernard Fialaire, sénateur du Rhône ;
 Philippe Folliot, sénateur du Tarn ;
 Catherine Fournier, sénatrice du Pas-de-Calais ;
 Joëlle Garriaud-Maylam, sénateur représentant les Français établis hors de France ;
 Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine ;
 Sylvie Goy-Chavent, sénatrice de l'Ain ;
 Daniel Gremillet, sénateur des Vosges ;
 Pascale Gruny, sénatrice de l'Aisne ;
 Joël Guerriau, sénateur de la Loire-Atlantique ;
 Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne ;
 Olivier Henno, sénateur du Nord ;
 Loïc Hervé, sénateur de la Haute-Savoie ;
 Jean Hingray, sénateur des Vosges ;
 Jean-Raymond Hugonet, sénateur de l'Essonne ;
 Corinne Imbert, sénatrice de la Charente-Maritime ;
 Annick Jacquemet, sénatrice du Doubs ;
 Micheline Jacques, sénatrice de Saint-Barthélemy ;
 Victoire Jasmin, sénatrice de la Guadeloupe ;
 Else Joseph, sénatrice des Ardennes ;
 Muriel Jourda, sénatrice du Morbihan ;
 Claude Kern, sénateur du Bas-Rhin ;
 Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne ;
 Michel Laugier, sénateur des Yvelines ;
 Jacques Le Nay, sénateur du Morbihan ;
 Jean-Yves Leconte, sénateur représentant les Français établis hors de France ;
 Antoine Lefèvre, sénateur de l'Aisne ;
 Claudine Lepage, sénateur représentant les Français établis hors de France ;
 Valérie Létard, sénatrice du Nord ;
 Pierre-Antoine Levi, sénateur de Tarn-et-Garonne ;
 Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or ;
 Jean-François Longeot, sénateur du Doubs ;
 Vivette Lopez, sénatrice du Gard ;



Pierre Louault, sénateur d'Indre-et-Loire ;
Viviane Malet, sénatrice de La Réunion ;
Pascal Martin, sénateur de la Seine-Maritime ;
Pierre Médevielle, sénateur de la Haute-Garonne ;
Colette Mélot, sénatrice de Seine-et-Marne ;
Franck Menonville, sénateur de la Meuse ;
Michelle Meunier, sénatrice de la Loire-Atlantique ;
Jean-Marie Mizzon, sénateur de la Moselle ;
Jean-Pierre Moga, sénateur de Lot-et-Garonne ;
Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme ;
Catherine Morin-Dessailly, sénatrice de la Seine-Maritime ;
Sylviane Noël, sénatrice de la Haute-Savoie ;
Olivier Paccaud, sénateur de l'Oise ;
Vanina Paoli-Gagin, sénatrice de l'Aube ;
Cyril Pellevat, sénateur de la Haute-Savoie ;
Evelyne Perrot, sénatrice de l'Aube ;
Stéphane Piednoir, sénateur de Maine-et-Loire ;
Kristina Pluchet, sénatrice de l'Eure ;
Gérard Poadja, sénateur de la Nouvelle-Calédonie ;
Raymonde Poncet Monge, sénatrice du Rhône ;
Émilienne Poumirol, sénatrice de la Haute-Garonne ;
Sonia de la Provôté, sénatrice du Calvados ;
Damien Regnard, sénateur représentant les Français établis hors de France ;
Marie-Pierre Richer, sénatrice du Cher ;
Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine ;
Denise Saint-Pé, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques ;
Hugues Saury, sénateur du Loiret ;
René-Paul Savary, sénateur de la Marne ;
Elsa Schalck, sénatrice du Bas-Rhin ;
Lana Tetuanui, sénatrice de la Polynésie Française ;
Claudine Thomas, sénatrice de la Seine-et-Marne ;
Sabine Van Heghe, sénatrice du Pas-de-Calais ;
Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais ;
Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne ;
Sylvie Vermeillet, sénatrice du Jura ;
Jean-Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe ;